

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 janvier 2010, à 20 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes, dûment convoquée par signification et par voie d'avis public publié dans le journal *La Relève*, édition du 6 janvier 2010 et affiché dans le hall de l'hôtel de ville le 8 janvier 2010, conformément à la Loi.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Madame Denise Beauchemin, *trésorière*
Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *greffier*.

MOMENT DE RÉFLEXION

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

Monsieur le Maire propose à l'assistance de reporter la période de questions après la présentation du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Présentation du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 par monsieur le maire Martin Damphousse

Monsieur le maire fait la présentation du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 au moyen d'une projection sur grand écran. Copie des tableaux montrés ont été distribués à toutes les personnes assistant à la présente séance.

Monsieur le maire Martin Damphousse informe que la période de questions portera exclusivement sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations :

- Statut juridique de la Maison des Jeunes en relation avec sa position d'inscription dans le budget
- Baisse du remboursement de la dette
- Demande d'obtention de la présentation *power point* du budget sur papier
- Investissement pour l'agrandissement de la bibliothèque
- Bureau des initiatives durables
- Collecte des matières compostables
- Investissements dans le parc Saint-Charles.

Fin de la période de questions.

2010-026 Adoption du budget 2010 / Ville de Varennes

Considérant que le Conseil doit adopter le budget de la municipalité pour la prochaine année financière ;

Considérant que le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que le budget pour l'année 2010, prévoyant des dépenses au montant de 29 377 418 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout tel que joint aux présentes comme si au long récité.

Adoptée.

2010-027 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012

Considérant que le programme triennal d'immobilisations doit présenter les modes de financement des dépenses en immobilisations;

Considérant que le programme présenté répond aux prévisions du Conseil;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 totalisant une somme de 33 533 164 \$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récité.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune question.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le maire Martin Damphousse invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 57.

Le Maire,

Le Greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA